

### **INSCRIPTIONS AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT**

## Publication du 1<sup>er</sup> Trimestre des collectivités affiliées au Centre de Gestion de la Manche

AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Catégorie : A

### FILIERE: technique

CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX							
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)		
M. CABARET Yves	SYNDICAT DE MUTUALISATION DE L'EAU POTABLE DU GRANVILLAIS ET DE L'AVRANCHIN	ingénieur principal	1	Non			
M. PASCO Thomas	VILLE DE LA HAGUE	ingénieur principal	1	Non			

## SYNDICAT DE MUTUALISATION DE L'EAU POTABLE DU GRANVILLAIS ET DE L'AVRANCHIN

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>INGENIEURS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'ingénieur principal

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2016-201 du 26/02/2016, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu la délibération en date du 29/01/2018 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté 2021-30 en date du 13/12/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

### **ARRETE**

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'ingénieur principal est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. CABARET Yves	ingénieur	ingénieur principal	par ancienneté	1	

Promouvables: Promus:

Nombre de femmes: 0
Nombres d'hommes: 1
Nombres d'hommes: 1
Nombres d'hommes: 1

### **Article 2: Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER Le 17 février 2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Vincent RAILLIET
Le Président

Signification de l'actu



## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

## Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>INGENIEURS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'ingénieur principal

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2016-201 du 26/02/2016, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu la délibération en date du 07/03/2023 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 24/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

### **ARRETE**

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'ingénieur principal est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. PASCO Thomas	ingénieur	ingénieur principal	par ancienneté	1	

**Promouvables:** 

Promus:

Nombre de femmes : 0 Nombres d'hommes : 1 Nombre de femmes: 0 Nombres d'hommes: 1

#### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE

Le \_ 9 MARS 2023 Manuela MAHIER

Le Maire

Tél. 02 33 01 53 33 - Fax. 02 33 01 93 48

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.fr

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

M. ou Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Besumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex



### **INSCRIPTIONS AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT**

## Publication du 1<sup>er</sup> Trimestre des collectivités affiliées au Centre de Gestion de la Manche

AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Catégorie : B

### FILIERE: administrative

CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX							
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)		
Mme DUCLOS Florence	COMMUNE DE LA HAYE- PESNEL	rédacteur principal de 1ère classe	1	Non			
Mme MARESCQ Brigitte	COMMUNE DE MUNEVILLE- LE-BINGARD	rédacteur principal de 1ère classe	1	Non			
Mme LEHODEY Sandrine	COMMUNE DE VAINS	rédacteur principal de 1ère classe	1	Non			
Mme DEROUET Aurélie	CCAS DE SAINT-PIERRE- EGLISE	rédacteur principal de 2ème classe	1	Oui			
Mme GOURDEL Brigitte	COMMUNE DE BEAUCHAMPS	rédacteur principal de 2ème classe	1	Non			
Mme GOURDEL Brigitte	COMMUNE DE LA MOUCHE	rédacteur principal de 2ème classe	1	Non			
M. MARIE Sigurd	COMMUNE DE SIOUVILLE- HAGUE	rédacteur principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/08/2023		
Mme GUILLON Séverine	VILLE DE PERCY-EN- NORMANDIE	rédacteur principal de 2ème classe	1	Non			
Mme LEBOUC Anita	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU- HARCOUET	rédacteur principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/12/2023		

### FILIERE : animation

CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX							
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)		
M. BENOIST Sylvère	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	animateur principal de 2ème classe	1	Oui			
Mme CANIOU Nadège	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU- HARCOUET	animateur principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/09/2023		

### FILIERE: sportive

CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES							
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)		
M. LEDUC Arnaud	VILLE DE LA HAGUE	éducateur des APS principal de 1ère classe	1	Non			
M. DAVAREND Sébastien	VILLE DE SAINT-SAUVEUR- LE-VICOMTE	éducateur des APS principal de 2ème classe	1	Oui			

## FILIERE : technique

	CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX							
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)			
Mme SANSON Séverine	VILLE DE LA HAGUE	technicien principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 08/10/2023			
M. LEROY Blaise	VILLE DE LES PIEUX	technicien principal de 1ère classe	1	Non				
M. LE MAUX Michel	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU- HARCOUET	technicien principal de 1ère classe	1	Non				

### **COMMUNE DE LA HAYE-PESNEL**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

### CADRE D'EMPLOIS des <u>REDACTEURS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération en date du 15/05/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 07/12/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme DUCLOS Florence	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Favorable

<u>Promouvables</u> :		Promus	3 4
Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes :	1
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes :	0
Total:	1	Total:	1

### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAYE-PESNEL Le 27/01/023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Alain NAVARRET Le Maire



### **COMMUNE DE MUNEVILLE-LE-BINGARD**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

### CADRE D'EMPLOIS des <u>REDACTEURS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération en date du 21 mai 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 01/12/2028,

### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme MARESCQ Brigitte	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables:

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 0

Nombres d'hommes: 0

Total: 1

Promus: 1

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 0

### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MUNEVILLE-LE-BINGARD Le 14 février 2023

Hubert ROBIOLLE Le Maire



### **COMMUNE DE VAINS**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

### CADRE D'EMPLOIS des <u>REDACTEURS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération en date du 04/04/2022 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 09/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

### ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LEHODEY Sandrine	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables:	Promus:	
le femmes · 1	Nombre de femmes : 1	

Total:	1	Total :	1	181
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes :	0	
Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes :	1	

#### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.



### **CCAS DE SAINT-PIERRE-EGLISE**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>REDACTEURS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération en date du 08/01/2018 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 16/11/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 17/11/2021 au 17/11/2026,

### **ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme DEROUET Aurélie	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	après examen professionn el	1	

Promouvables:

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 0

Nombres d'hommes: 0

### Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PIERRE-EGLISE

Le

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Daniel DENIS Le Président

> Pésidence L'ESPERANCE EHPAD C.C.A.S 33 Rue des Follières

33 Rue des Follières 50330 SAINT-PIERRE EGLISE Tel.02 33 54 33 58 - Fax.02 33 54 30 25 SIREN 265000810 -APE 8710A mr.esperance@orange.fr

### **ARRETE N °2023/C01**

## **COMMUNE DE BEAUCHAMPS**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

### CADRE D'EMPLOIS des <u>REDACTEURS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération en date du 07 décembre 2015 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 27/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027,

### ARRETE

<u>Article 1</u> : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme GOURDEL Brigitte	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

#### Promouvables:

#### Promus:

I TOTTION TOTAL	<u></u>
Nombre de femmes: 1	Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0	Nombres d'hommes : 0
Total: 1	Total:

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BEAUCHAMPS Le 24 janvier 2023

Jacques CANUET Le Maire



### **ARRETE N °2023-C01**

### **COMMUNE DE LA MOUCHE**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

### CADRE D'EMPLOIS des <u>REDACTEURS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Vu la délibération en date du 06 octobre 2022 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 13/12/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

### **ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme GOURDEL Brigitte	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables:	<u>Promus</u> :
Nombre de femmes : 1	Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes: 0	Nombres d'hommes: 0
Total: 1	Total: 1

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA MOUCHE Le 26 janvier 2023

Marie-Claude CORBIN Le Maire



### **COMMUNE DE SIOUVILLE-HAGUE**

## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

## Année 2023

### CADRE D'EMPLOIS des <u>REDACTEURS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération en date du 28/03/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 16/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2025,

### **ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. MARIE Sigurd	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/08/2023

<u>Promouvables</u>: <u>Promus</u>:

Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 1
Nombres d'hommes : 1
Nombres d'hommes : 1
Total : 1
Nombres d'hommes : 1

### **Article 2: Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

#### Fait à SIOUVILLE-HAGUE

Le 09 (02 12 023 Cachet et signature de l'autorité territoriale

Denis CHANTELOUP Le Maire



Nomenclature ACTES: 4.1

#### ARRETE MUNICIPAL N° PERS-2023-14

Portant avancement de grade de rédacteur principal de 2ème classe

### TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

### CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération D.2016-92 en date du 13 septembre 2016 fixant les quotas d'avancement de grade, Vu l'arrêté n° ARR-2021-105 en date du 31 décembre 2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026,

### ARRETE

Article 1: Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme GUILLON Séverine	rédacteur	rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	par ancienneté	1	

<u>Promouvables</u> :	<u>Promus</u> :
Nombre de femmes: 1	Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes : 0	Nombres d'hommes : 0
Total:	Total: 1

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PERCY-EN-NORMANDIE Le 09 mars 2023

Pour le Maire et par délégation, L'adjointe au Maire,

Eliane LETOUSEY

### VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

### CADRE D'EMPLOIS des <u>REDACTEURS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Vu la délibération en date du 26/09/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 18/02/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2025,

### ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LEBOUC Anita	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/12/2023

Promouvables: Promus:

Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes: 0
Nombres d'hommes: 0
Total: 1
Nombres d'hommes: 1

### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET Le 8 février 2023

Le Maire-Adjoint,

Mikaëlle SEGUIN

## COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

### CADRE D'EMPLOIS des ANIMATEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'animateur principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-558 du 20/05/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu la délibération en date du 12/07/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 21/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2023,

### ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'animateur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. BENOIST Sylvère	animateur	animateur principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	

Promouvables:		<u>Promus</u> :		
Nombre de femmes :	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T	Nombre de femmes :	0	
Nombres d'hommes :		Nombres d'hommes :	1	
Total:	IT WELL THE TAXABLE	Total :		

Article 2: Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAYE Le 07/03/2023

Par délégation du Président Par arrêté du 27/07/2020 Le Vice-Président,

Alain LECLERE



### **VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>ANIMATEURS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'animateur principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-558 du 20/05/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu la délibération en date du 26/09/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 18/02/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2025,

### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'animateur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme CANIOU Nadège	animateur	animateur principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables: Promus:

Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes: 0
Nombres d'hommes: 0
Total: 1
Total: 1

### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET Le 26 janvier 2023

Le Maire-Adjoint,

Miaelle SEGUIN



## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

### Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET</u> SPORTIVES

pour l'accès au GRADE d'éducateur des APS principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-605 du 30/05/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu la délibération en date du 07/03/2023 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 24/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de éducateur des APS principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. LEDUC Arnaud	éducateur des APS principal de 2ème classe	éducateur des APS principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables:

Nombre de femmes: 0

Nombres d'hommes: 1

Total: 1

Promus:

Nombre de femmes: 0

Nombres d'hommes: 1

Total: 1

Total: 1

### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### **Article 3**: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE Le - 9 MARS 2023

Manuela MAHIER

Le Maire

Tél. 02 33 01 53 33 - Fax. 02 33 01 93 48

Courried courrier@lahague.com - Site www.lahague.fr

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à

M. ou Mme le maire de La Hague

B rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex

### VILLE DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET</u> SPORTIVES

pour l'accès au GRADE d'éducateur des APS principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-605 du 30/05/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu la délibération en date du 30/10/2012 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 09/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2024,

### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'éducateur des APS principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. DAVAREND Sébastien	éducateur des APS	éducateur des APS principal de 2ème classe	après examen professionn el	1	

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes :	0	Nombre de femmes :	0
Nombres d'hommes :		Nombres d'hommes :	
Total:	1	Total:	1

### **Article 2: Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE Le 21.02.2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Eric BRIENS

Le Maire



## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

### CADRE D'EMPLOIS des TECHNICIENS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de technicien principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2010-1357 du 09/11/2010, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens

Vu la délibération en date du 07/03/2023 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 24/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

### **ARRETE**

Article 1: Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023:

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme SANSON Séverine	technicien principal de 2ème classe	technicien principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 08/10/2023

Promouvables:

**Promus:** 

Nombre de femmes: 2 Nombre de femmes: 1 Nombres d'hommes: 1 Nombres d'hommes: 0 Total:

### **Article 2**: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE

Le - 9 MARS 2023

Manuela MAHIER

Le Maire

Tél. 02 33 01 53 33 - Fax. 02 33 01 93 48

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.fr

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à

M. ou Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex B\_technicien principal 1ère classe\_LA HAGUE

### **VILLE DE LES PIEUX**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

### CADRE D'EMPLOIS des <u>TECHNICIENS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de technicien principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2010-1357 du 09/11/2010, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu la délibération en date du ..... fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 07/12/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. LEROY Blaise	technicien principal de 2ème classe	technicien principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :Promus :Nombre de femmes :0Nombre de femmes :0Nombres d'hommes :1Nombres d'hommes :1

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LES PIEUX

Le 25 janvier 2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Catherine BIHEL
Le Maire

Manche

#### VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

### CADRE D'EMPLOIS des <u>TECHNICIENS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de technicien principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2010-1357 du 09/11/2010, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu la délibération en date du 26/09/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 18/02/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2025,

### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. LE MAUX Michel	technicien principal de 2ème classe	technicien principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

<u>Promouvables</u> :	<u>Promus</u> :		
Nombre de femmes : 0	Nombre de femmes: 0		
Nombres d'hommes : 1	Nombres d'hommes : 1		
Total:	Total: 1		

#### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET Le 26 janvier 2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale Le Maire-Adjoint,

Mikaelle SEGUIN



### **INSCRIPTIONS AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT**

## Publication du 1<sup>er</sup> Trimestre des collectivités affiliées au Centre de Gestion de la Manche

AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Catégorie : C

### FILIERE: administrative

	CADRE D'EMPLOIS D	ES ADJOINTS ADMINISTRA	TIFS TERF	RITORIAUX	
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme LABBE Fabienne	COMMUNE DE SAINT- GERMAIN-LE-GAILLARD	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme ALESSIO Carole	VILLE DE BRECEY	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/05/2023
Mme DUCHEMIN Nelly	VILLE DE JULLOUVILLE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/06/2023
Mme BOURGET Stéphanie	VILLE DE LA HAGUE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme GIRAUD Séverine	VILLE DE LA HAGUE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2	Non	
Mme BILLA Valérie	VILLE DE LA HAGUE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	3	Non	
Mme LEFEVRE Annick	VILLE DE PERCY-EN- NORMANDIE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme ROGER Gwénaëlle	VILLE DE PERCY-EN- NORMANDIE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2	Non	
Mme REBOURS- PIOTET Evelyne	VILLE DE PONTORSON	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/08/2023
Mme DELANGLE Magalie	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU- HARCOUET	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme VILLAIN Stéphanie	CCAS DE LA HAGUE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 08/01/2023
Mme GOURDELIER Mireille	PRESQU'ILE HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme MOMPLAY Christelle	VILLE D'AGON- COUTAINVILLE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/06/2023
Mme JOUAULT Vanessa	VILLE DE LA HAGUE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/03/2023
Mme JOUAN- FOUASSE Sophie	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU- HARCOUET	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme BOURGUIGNON Anita	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU- HARCOUET	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2023

## FILIERE : animation

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION							
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)		
M. CHAPDELAINE Laurent	VILLE DE JULLOUVILLE	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	Non			
Mme PICHARD Karole	VILLE DE SAINT-SAUVEUR- LE-VICOMTE	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	Non			
Mme LE COUSTOUR Manon	CCAS DE LA HAGUE	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	Non			
Mme LAISSOUB Charlène	COMMUNE DE LA HAYE- PESNEL	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	Non			

## FILIERE : culturelle

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE						
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)	
Mme DUCOURTIOUX Delphine	VILLE DE SAINTE-MERE- EGLISE	adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	1	Non		
Mme VAVASSEUR Anne	VILLE DE LA HAGUE	adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 14/04/2023	

## FILIERE : médico-sociale

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX							
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)		
Mme GOSSELIN Marie	CCAS DE LA HAGUE	agent social principal de 1ère classe	1	Non			
Mme MARIE Caroline	VILLE DE LA HAGUE	agent social principal de 1ère classe	1	Non			
Mme HUREL Dédora	VILLE DE PERCY-EN- NORMANDIE	agent social principal de 2ème classe	1	Non			

CADRE D	CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES					
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)	
Mme VASTEL Edith	COMMUNE DE DIGOSVILLE	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	Non		
Mme ALARCO Géraldine	COMMUNE DE TERRE-ET- MARAIS	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	Non		
Mme BURNEL Séverine	SRPI VIRIDOVIX	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	Non		
Mme GROULD Patricia	SRPI VIRIDOVIX	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	2	Non		
Mme MICHEL Sylvie	VILLE DE JULLOUVILLE	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	Non		

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES						
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)	
Mme COATRIEUX Fabienne	VILLE DE PERCY-EN- NORMANDIE	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	Non		
Mme LEFEVRE Marie-Line	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU- HARCOUET	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	Non		
Mme ROUSSEL Natacha	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU- HARCOUET	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	2	Non		

## FILIERE : sécurité

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE					
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. CHAUVIN Paul	VILLE DE CARENTAN-LES- MARAIS	brigadier-chef principal	1	Non	

CADRE D'EMPLOIS DES GARDES CHAMPETRES					
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. OST Emmanuel	VILLE DE BRICQUEBEC-EN- COTENTIN	garde champêtre chef principal	1	Non	

### FILIERE : technique

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX					
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme DUCLOS Isabelle	COMMUNE DE JUILLEY	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme VESVAL Anita	COMMUNE DE LA HAYE- PESNEL	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. DANJOU Mickaël	COMMUNE DE LES LOGES- MARCHIS	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 23/01/2023
M. LECHEVALIER Sébastien	COMMUNE DE MUNEVILLE- LE-BINGARD	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/06/2023
M. LEBRANCHU Philippe	COMMUNE DE POILLEY	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. MARTIN Denis	COMMUNE DE REVILLE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme CHASSOT Isabelle	COMMUNE DE SIOUVILLE- HAGUE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/05/2023
M. LESEIGNEUR Philippe	COMMUNE DE VARENGUEBEC	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. REVEL Benoît	VILLE D'AGON- COUTAINVILLE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/05/2023
Mme ANQUETIL Agnès	VILLE DE BRECEY	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/05/2023
Mme BENOIT Véronique	VILLE DE BRECEY	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/05/2023

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX					
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. DECHANCE Mickaël	VILLE DE BRECEY	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	Non	Conditions remplies à compter du 01/05/2023
Mme FOLLAIN Rachel	VILLE DE BRECEY	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	4	Non	Conditions remplies à compter du 01/05/2023
M. HERVY Eric	VILLE DE BRECEY	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	5	Non	Conditions remplies à compter du 01/05/2023
Mme LETROUIT Mireille	VILLE DE BRECEY	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	6	Non	Conditions remplies à compter du 01/05/2023
Mme PIOGER Lydie	VILLE DE BRECEY	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	7	Non	Conditions remplies à compter du 01/05/2023
Mme AMELINE Carmelle	VILLE DE CREANCES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/06/2023
M. PHILIPPE Jacques	VILLE DE CREANCES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/06/2023
Mme DESHAYES Christelle	VILLE DE CREANCES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	Non	Conditions remplies à compter du 15/11/2023
M. PAUMIER Mickaël	VILLE DE CREANCES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	4	Non	Conditions remplies à compter du 01/12/2023
Mme DUVAL Guylaine	VILLE DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme COLLET Carolle	VILLE DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
Mme ANQUETIL Agnès	VILLE DE LESSAY	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2023
M. HULMER Gontrand	VILLE DE PERCY-EN- NORMANDIE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. HEUZE Olivier	VILLE DE PERIERS	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme DUBOIS Patricia	VILLE DE PERIERS	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
M. ROBERGE Luc	VILLE DE PERIERS	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	Non	
M. LENOIR Loïc	VILLE DE PONTORSON	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme LOZOUET Patricia	VILLE DE SAINTE-MERE- EGLISE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. MIGNOT Sébastien	VILLE DE SAINTE-MERE- EGLISE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
Mme COVASSO- MARCANGELO Liliane	VILLE DE SAINTE-MERE- EGLISE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	Non	Conditions remplies à compter du 01/10/2023
Mme LESAULNIER Claudine	VILLE DE SAINT-SAUVEUR- LE-VICOMTE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme BOURDON Anita	VILLE DE TORIGNY-LES- VILLES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/04/2023
Mme DELAFOSSE Christine	VILLE DE TORIGNY-LES- VILLES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/04/2023
Mme ROHEE Murielle	VILLE DE TORIGNY-LES- VILLES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	Non	Conditions remplies à compter du 01/04/2023
M. DECLOMESNIL Joël	VILLE DE TORIGNY-LES- VILLES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	4	Non	Conditions remplies à compter du 01/04/2023

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX						
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)	
Mme ATTALLAH Estelle	COMMUNE DE CANISY	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non		
Mme MESNIL Patricia	COMMUNE DE CERISY-LA- SALLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non		
Mme ENOUF Brigitte	COMMUNE DE MUNEVILLE- LE-BINGARD	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non		
M. JACQUET Pierre	COMMUNE DE PIROU	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non		
Mme SAUSSEY Christine	COMMUNE DE PIROU	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non		
M. EUSTACHE Maurice	COMMUNE DE REVILLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non		
M. OUTREQUIN Jean-Jacques	COMMUNE DE RONCEY	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non		
Mme POISSON Sylvie	COMMUNE DE RONCEY	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 20/02/2023	
Mme LARONCHE Maryline	COMMUNE DE SAINT- PIERRE-EGLISE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non		
Mme HEUZE Thérèse	COMMUNE DE SOTTEVAST	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non		
Mme LAURENT Sophie	COMMUNE DE SURTAINVILLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non		
M. DEGUELLE Patrick	VILLE DE GAVRAY-SUR- SIENNE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/04/2023	
Mme PORCHER Lydia	VILLE DE JULLOUVILLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	,,,,,,	
Mme FOLLAIN Nathalie	VILLE DE JULLOUVILLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non		
M. AUBEL Bruno	VILLE DE JULLOUVILLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	Non		
M. DUCHET Jimmy	VILLE DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Oui		
Mme KERLEAU Clothilde	VILLE DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non		
Mme COMBART Véronique	VILLE DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	Non		
Mme TRAVERT Laëtitia	VILLE DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	4	Non		
Mme BIGOT Annick	VILLE DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	5	Non	Conditions remplies à compter du 20/05/2023	
Mme BEAUMONT Adeline	VILLE DE PERCY-EN- NORMANDIE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non		
Mme LERICHE Marine	VILLE DE PERCY-EN- NORMANDIE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non		
M. LAUNAY Sylvain	VILLE DE PICAUVILLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non		
M. MAUGER Bruno	VILLE DE PICAUVILLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/11/2023	
M. FORGET Daniel	VILLE DE PONTORSON	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
M. RAPINEL Loïc	VILLE DE PONTORSON	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non		

	CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX						
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)		
Mme TIREL Marie- Thérèse	VILLE DE PONTORSON	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	Non			
Mme MIARD Edith	VILLE DE PONTORSON	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	4	Non			
Mme ROSE Fabienne	VILLE DE TORIGNY-LES- VILLES	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 25/08/2023		
M. BESNARD Roméo	VILLE DE TORIGNY-LES- VILLES	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 15/12/2023		

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX						
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)	
Mme CATHERINE Christelle	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	1	Non		
M. PRONOST Christophe	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	2	Non		
M. POTIQUET Cyrille	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	3	Non		
Mme LE BEL Maria	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	4	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2023	
M. GUILLOU Daniel	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	5	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2023	
M. LEMAGNEN Dominique	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	6	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2023	
M. BOSQUET Pascal	VILLE DE PICAUVILLE	agent de maîtrise principal	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/11/2023	
M. MULOT Kévin	VILLE DE SAINT-SAUVEUR- LE-VICOMTE	agent de maîtrise principal	1	Non		
M. LE ROUX David	VILLE DE TORIGNY-LES- VILLES	agent de maîtrise principal	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/09/2023	

### **COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2020 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 14/03/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2026,

### **ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
	adjoint administratif	adjoint administratif	par		Conditions remplies à
Mme LABBE Fabienne	territorial principal de	territorial principal de 1ère	ancienneté	1	compter du
	2ème classe	classe	anciennete		01/01/2023

Promouvables:

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 0

Nombres d'hommes: 0

Total: 1

Promus:

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 0

Total: 1

### **Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD Le 28 mars 2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Philippe Soinard Le Maire



#### VILLE DE BRECEY

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

### CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Vu la délibération en date du 10 mai 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 13/12/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

### ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme ALESSIO Carole	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/05/2023

<u>Promouvables</u> :	<u>Promus</u> :	
Nombre de femmes : 2	Nombre de femmes : 1	
Nombres d'hommes : 0	Nombres d'hommes : 0	
Total: 2	Total: 1	

### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BRECEY, le 08 mars 2023

### **VILLE DE JULLOUVILLE**

## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

### Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 20/10/12. fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 03/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027,

### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme DUCHEMIN Nelly	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/06/2023

**Promouvables:** 

Promus:

Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes : 0
Total:	1	Total: 1

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à JULLOUVILLE Le 2 Mars 2023.

achet et signature de l'autorité territoriale



## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

## Année 2023

### CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 01/03/23. fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 24/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

### **ARRETE**

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme BOURGET Stéphanie	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
Mme GIRAUD Séverine	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	
Mme BILLA Valérie	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	3	

**Promouvables:** 

**Promus:** 

Nombre de femmes: 5 Nombre de femmes: 3 Nombres d'hommes: 0 Nombres d'hommes: 0 Total:

### **Article 2**: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE Le - 9 MARS 2023

Manuela MAHIER

Le Maire

Tél. 02 33 01 53 33 - Fax: 02 33 01 93 48

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.fr Toute correspondance devra être adressée impersonnellemend

M. ou Mme le maire de La Haque

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex C\_adjoint administratif principal 1ère classe\_LA HAGUE



Nomenclature ACTES: 4.1

### **ARRETE MUNICIPAL N° PERS-2023-13**

Portant avancement de grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

### TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u>
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération D.2016-92 en date du 13 septembre 2016 fixant les quotas d'avancement de grade, Vu l'arrêté n° ARR-2021-105 en date du 31 décembre 2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2026,

### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LEFEVRE Annick	adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	par ancienneté	1	
Mme ROGER Gwénaëlle	adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	par ancienneté	2	

**Promouvables:** 

Promus:

Total:	2	Total:	2
Nombres d'hom	mes: 0	Nombres d'hom	mes: 0
Nombre de fem	mes: 2	Nombre de femi	mes: 2

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PERCY-EN-NORMANDIE Le 09 mars 2023

Pour le Maire et par délégation,

L'adjointe au Maire,

Eliane LETOUSEY

## **VILLE DE PONTORSON**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 12/12/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 30/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 30/04/2021 au 29/04/2026,

## ARRETE

Article 1: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme REBOURS-PIOTET Evelyne	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/08/2023

Promouvables:

Nombre de femmes: 2

Nombres d'hommes: 0

Total: 2

Promus:

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 0

Total: 1

## Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

## Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PONTORSON Le 103/2023 Cachet et signature de l'autorité territoriale

André-Jean BELLOIR

Le Maire

### VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

## Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 26/09/2023 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 18/02/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2025,

### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme DELANGLE Magali	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables:		<u>Promus</u> :		
Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes :	1	
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes :	0	
Total:	TOTAL TOTAL	Total :	A LOUIS NO. 10 THE RESIDENCE	

### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET Le 17/02/2023

Le Maire,

**Jacky BOUVET** 



## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

### Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 24/02/2022 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 21/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

### **ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme VILLAIN Stéphanie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 08/01/2023

**Promouvables:** 

**Promus:** 

Nombres d'hommes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Nombre de femmes : 1 Nombres d'hommes : 0

Article 2 : Recours

La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3: Exécution** 

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE Le - 9 MARS 20

Manuela MAHIER La Présidente

Maison des Services Publics 1, place de la Mairie B.P. 215 Beaumont-Hague

Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex Tel. 02 33 01 83 90 ccas@lahague.com

msp.lahague.com

### PRESQU'ILE HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

### Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 14/12/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 23/08/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme GOURDELIER Mireille	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables:

Nombre de femmes: 2

Nombres d'hommes: 0

Nombres d'hommes: 0

Total: 2

Promus:

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 0

Total: 1

#### Article 2 : Recours

Le Directeur Général informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CHERBOURG-EN-COTENTIN

PuLe 28/02/2023

Cachet en signature de l'autorité territoriale

Estelle RUAULD

La Directrice Générale

par intérim

## VILLE D'AGON-COUTAINVILLE

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 31./05/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 07/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2023,

## **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme MOMPLAY Christelle	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/06/2023

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Nombre de femmes: 1 Nombres d'hommes: 0

Total: 1

### **Article 2: Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AGON-COUTAINVILLE

Le 2703 623

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Christian DUTERTRE Le Maire



## Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique.

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 07/03/2023 fixant les quotas d'avancement de grade.

Vu l'arrêté en date du 24/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

## ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme JOUAULT Vanessa	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

**Promouvables:** 

**Promus:** 

Nombre de femmes: 1 Nombres d'hommes: 0 Total:

Nombre de femmes: 1 Nombres d'hommes: 0 Total:

## **Article 2: Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

## **Article 3**: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE

Le \_ 9 MARS 2023 Manuela MAHIER

Le Maire

Tél: 02 33 01 53 33 : Fax. 02 33 01 93 48

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.fr

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

M. ou Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex C\_adjoint administratif principal 2ème classe\_LA HAGUE

## VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints

Vu la délibération en date du 26/09/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 18/02/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2025,

## ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme JOUAN-FOUASSE Sophie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Observations.
Mme BOURGUIGNON Anita	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes : 2		Nombre de femmes :				
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes :				
Total:	2	Total:	U			

### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

## Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET Le 17 février 2023

Le Maire,

Jacky BOUVET

## **VILLE DE JULLOUVILLE**

# **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION</u> pour l'accès au GRADE de adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu la délibération en date du .30101113. fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 03/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027,

## ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. CHAPDELAINE Laurent	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

**Promouvables:** 

Promus:

Nombre de femmes: 0	Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 1	Nombres d'hommes : 1
Total: 1	ालंबाः १

## Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

## Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à JULLOUVILLE Le & Wors 2013

M BRIERE

Cachet et signature de l'autorité territoriale

### **VILLE DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION</u> pour l'accès au GRADE de adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu la délibération en date du 20/10/12. fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 09/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2024,

## **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme PICHARD Karole	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

**Promouvables:** 

Promus :

1 TOITION V	T TOTHOUTUBIED T		•
Nombre de femmes :	2	Nombre de femmes :	1
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes :	0
Total:	2	Total :	1

### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

Le 40/03/2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Eric BRIENS Le Maire



## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu la délibération en date du 24/02/2022 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 21/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

## **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LE COUSTOUR Manon	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables:

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 0

Nombres d'hommes: 0

Total: 1

Promus:

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 0

### **Article 2**: Recours

La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3**: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE Le 16 MARS 2023 Manuela MAHIER

La Présidente

Maison des Services Publics 1, place de la Mairie B.P. 215 Beaumont-Hague

50442 LA HAGUE Cedex

ccas@lahague.com

msp.lahague.com

ONSO

### **COMMUNE DE LA HAYE-PESNEL**

## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION</u> pour l'accès au GRADE de adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu la délibération en date du 15/05/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 07/12/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

## **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LAISSOUB Charlène	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables: Nombre de femmes: 2		<u>Promus</u> :		
		Nombre de femmes : 1		
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes :	0	
Total:	2	Total:		

### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAYE-PESNEL

Le 33/93/1613

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Alain NAVARRET

Le Maire

## **VILLE DE SAINTE-MERE-EGLISE**

## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE</u> pour l'accès au GRADE de adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1692 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu la délibération en date du 22/12/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 04/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme DUCOURTIOUX Delphine	adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

<u>Promouvables</u> :		Promus:		
Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes :	1	
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes :	0	
Total:	1	Total :	1	

## Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINTE-MERE-EGLISE Le 28/03/2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Alain HOLLEY
Le Maire

(Mancho)



## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1692 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu la délibération en date du 07/03/2023 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 24/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

## **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme VAVASSEUR Anne	adjoint territorial du patrimoine	adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 14/04/2023

Promouvables:

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 0

Nombres d'hommes: 0

Total: 1

Promus: 1

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 0

Total: 1

## Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE 2023 Le

Manuela MAHIER

Le Maire

Tél. 02 33 01 53 33 - Fax. 02 33 01 93 48

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.fr

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

M. ou Mme le maire de La Hague

B rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex



## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'agent social principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu la délibération en date du 24/02/2022 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 21/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

## **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme GOSSELIN Marie	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes : 2 Nombres d'hommes : 0 Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0

#### Article 2: Recours

La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE Le - 9 MARS 2023

Manuela MAHIER

La Présidente

Maison des Services Publics 1, place de la Mairie B.P. 215 Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex 161. 02 33 01 83 90 ccas@lahague.com

msp.lahague.com



## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'agent social principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu la délibération en date du 07/03/2023 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 24/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

## **ARRETE**

<u>Article 1</u> : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme MARIE Caroline	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

**Promouvables:** 

Promus:

Nombre de femmes: 1 Nombres d'hommes: 0 Nombre de femmes: 1 Nombres d'hommes: 0

Total: 1

Nombres d'hommes : 0

## Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE Le 9 MARS 2023

Manuela MAHIER Le Maire

7

Tél. 02 33 01 53 33 - Fax. 02 33 01 93 48

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.fr

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à  ${\mathbb R}$ 

M. ou Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex



Nomenclature ACTES: 4.1

### **ARRETE MUNICIPAL N° PERS-2023-16**

Portant avancement de grade d'agent social principal de 2ème classe

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération D.2016-92 en date du 13 septembre 2016 fixant les quotas d'avancement de grade, Vu l'arrêté n° ARR-2021-105 en date du 31 décembre 2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2026,

### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de  $2^{\text{ème}}$  classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme HUREL Dédora	agent social	agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	par ancienneté	1	

<u>Promouvables</u> :	<u>Promus</u> :
Nombre de femmes: 1	Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes : 0	Nombres d'hommes : 0
Total:	Total: 1

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PERCY-EN-NORMANDIE Le 09 mars 2023

Pour le Maire et par délégation, L'adjointe au Maire, Eliane LETOUSEY

## DÉPARTEMENT DE LA MANCHE ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG CANTON DE TOURLAVILLE COMMUNE DE DIGOSVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

# **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

## Année 2023

CADRE D'EMPLOIS des <u>AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES</u> pour l'accès au GRADE d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°92-850 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu la délibération en date du 20/06/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 03/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2025,

## **ARRÊTÉ**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme VASTEL Edith	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	par ancienneté	1	

Promouvables:		Promus:		
Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes :	1	
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes :	0	
Total ·	31.	Total ·	1	

### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à DIGOSVILLE Le 06 mars 2023

Serge MARTIN Le Maire

## **COMMUNE DE TERRE-ET-MARAIS**

## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES</u> pour l'accès au GRADE de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°92-850 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu la délibération en date du 10/03/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 07/07/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2024,

## **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme ALARCO Géraldine	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	par ancienneté	1	

<u>Promouvables</u> :	<u>Promus</u> :
Nombre de femmes: 1	Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes: 0	Nombres d'hommes : 0
Total:	Total: 1

### **Article 2**: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à TERRE-ET-MARAIS

Le 1 3 MANS 2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jean-Pierre JACQUET Le Maire



## **SRPI VIRIDOVIX**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

CADRE D'EMPLOIS des <u>AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES</u> pour l'accès au GRADE de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°92-850 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu la délibération en date du 06/07/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 06/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2025,

## ARRETE

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme BURNEL Séverine	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	par ancienneté	1	
Mme GROULD Patricia	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	par ancienneté	2	

Promouvables: Promus:
Nombre de femmes: 3
Nombre de femmes: 2

Nombres d'hommes : 0 Nombres d'hommes : 0

Total : 2

## Article 2 : Recours

La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-JEAN-DE-DAYE Le 08/02/2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Virginie NEVEU MACHARD

La Présidente

Weirie de St-Fromond 50620 ST FROMOND Siret : 20008381400018

SRPI VIRIDOVIX

## VILLE DE JULLOUVILLE

# **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES</u> pour l'accès au GRADE de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°92-850 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu la délibération en date du 301c/1123. fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 03/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027,

## **ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme MICHEL Sylvie	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	par ancienneté	1	

### Promouvables:

### Promus:

Nombre de femmes: 1	Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes : 0	Nombres d'hommes : 0
Total: 1	Total: 1

### **Article 2: Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

## Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à JULLOUVILLE Le 2 WOULS 2023 Cachet et signature de l'autorité territoriale





Nomenclature ACTES: 4.1

#### **ARRETE MUNICIPAL N° PERS-2023-15**

Portant avancement de grade d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

CADRE D'EMPLOIS des <u>AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES</u> pour l'accès au GRADE d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération D.2016-92 en date du 13 septembre 2016 fixant les quotas d'avancement de grade, Vu l'arrêté n° ARR-2021-105 en date du 31 décembre 2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2026,

### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent spécialisé principal de  $1^{\text{ère}}$  classe des écoles maternelles est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme COATRIEUX Fabienne	agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	par ancienneté	1	

<u>Promouvables</u> :		<u>Promus</u> :	
Nombre de femme	s: 1	Nombre de femmes :	1
Nombres d'hommes : 0		Nombres d'hommes :	0
Total:	1	Total:	1

## Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PERCY-EN-NORMANDIE Le 09 mars 2023

Pour le Maire et par délégation, L'adjointe au Maire,

### VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

CADRE D'EMPLOIS des <u>AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES</u> pour l'accès au GRADE d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°92-850 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

. Vu la délibération en date du 26/09/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 18/02/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2025,

### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LEFEVRE Marie- Line	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	par ancienneté	1	
Mme ROUSSEL Natacha	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	par ancienneté	2	

<u>Promouvables</u> :		<u>Promus</u> :		
Nombre de femmes :	2	Nombre de femmes: 2	2	
Nombres d'hommes:	0	Nombres d'hommes : 0		
Control of the last of the las				

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET Le 17 février 2023

Le Maire,

Jacky BOUVET



## **VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS**

## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

## Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>AGENTS DE POLICE MUNICIPALE</u> pour l'accès au GRADE de brigadier-chef principal

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1391 du 17/11/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu la délibération en date du 16/10/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 22/07/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2022 au 31/07/2028,

## **ARRETE**

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de brigadier-chef principal est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. CHAUVIN Paul	gardien brigadier de police municipale	brigadier-chef principal	par ancienneté	1	

<u>Promouvables</u> :		<u>Promus</u> :
Nombre de femmes :	0	Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes :	2.	Nombres d'hommes : 1
Total:	2	Total: 1

### **Article 2**: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CARENTAN-LES-MARAIS Le 28/03/2023

Jean-Pierre LHONNEUR Le Maire





## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>GARDES CHAMPETRES</u> pour l'accès au GRADE de garde champêtre chef principal

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°94-731 du 24/08/1994, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres,

Vu la délibération en date du 08/03/2023 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 13/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de garde champêtre chef principal est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Nivea u	Observations
M. OST Emmanuel	garde champêtre chef	garde champêtre chef principal	par ancienneté	1	

Promouvables :		<u>Promus</u> :
		M I I I

Nombre de femmes : O	Nombre de femmes : O
Nombres d'hommes : 1	Nombres d'hommes : 1
Total:	Total:

### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BRICQUEBEC-EN-COTENTIN Le 29/03/2023





### **COMMUNE DE JUILLEY**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 10 Mai 2007 fixant les guotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 17/03/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

## ARRETE

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme DUCLOS Isabelle	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

<u>Promouvables</u> :	<u>Promus</u> :		
Nombre de femmes: 1	Nombre de femmes: 1		
Nombres d'hommes : 0	Nombres d'hommes : 0		
Total:	Total .		

### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à JUILLEY Le 27 mars 2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Mickaël LEQUERTIER Le Maire

## **COMMUNE DE LA HAYE-PESNEL**

## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 15/05/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 07/12/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme VESVAL Anita	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables:		Promus :		
Nombre de femmes :	2	Nombre de femmes :	104414	
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes :	0	
Total:	2	Total:		

### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAYE-PESNEL Le 03/03/2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Alain NAVARRET

Le Maire



2023/12

# CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 23 janvier 2018 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 29/09/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2022 au 31/07/2028,

## **ARRÊTE**

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. DANJOU Mickaël	adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	par ancienneté	1 1	Conditions remplies à compter du 23/01/2023

Promouvables :Promus :Nombre de femmes : 0Nombre de femmes : 0Nombres d'hommes : 1Nombres d'hommes : 1Total : 1Total : 1

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LES LOGES MARCHIS, le 28 mars 2023

Le Maire, MATÉO Paulette



### COMMUNE DE MUNEVILLE-LE-BINGARD

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 21 mai 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 14/03/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

## ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. LECHEVALIER Sébastien	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/06/2023

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes :	0	Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes :	1	Nombres d'hommes : 1
Total:	1	Total:

### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

## Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MUNEVILLE-LE-BINGARD Le 31 mars 2023

**Hubert ROBIOLLE** Rik collected by

Le Maire

## **COMMUNE DE POILLEY**

## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 15/01/2014 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 15/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/03/2021 au 28/02/2027,

## **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. LEBRANCHU Philippe	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

<b>Promouvables</b> :	Promus:
Nombre de femmes: 1	Nombre de femmes: 0
Nombres d'hommes : 1	Nombres d'hommes : 1
Total: 2	Total: 1

### **Article 2**: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à POILLEY Le 28/02/2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Pierre-Michel VIEL Le Maire



## **COMMUNE DE REVILLE**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du ..... fixant les guotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 07/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

## ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. MARTIN Denis	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes :	0	Nombre de femmes: 0
Nombres d'hommes :	1	Nombres d'hommes : 1
Total:	1	Total: 1

### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à REVILLE Le 27 mars 2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

## **COMMUNE DE SIOUVILLE-HAGUE**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 28/03/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 16/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2025,

## ARRETE

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme CHASSOT Isabelle	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/05/2023

Promouvables:

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 0

Nombres d'hommes: 0

Nombres d'hommes: 0

#### icle 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

## **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SIOUVILLE-HAGUE Le 09/03/2023 Cachet et signature de l'autorité territoriale

Denis CHANTELOUP Le Maire

## **COMMUNE DE VARENGUEBEC**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 21 décembre 2012 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 28 mars 2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

## **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. LESEIGNEUR Philippe	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables:

Nombre de femmes: 0

Nombres d'hommes: 1

Nombres d'hommes: 1

Total: 1

## **Article 2**: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

## Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à VARENGUEBEC, Le 28 mars 2023

Le Maire,

**Evelyne MELAIN** 

## **VILLE D'AGON-COUTAINVILLE**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 31,05,07 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 07/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2023,

## ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. REVEL Benoît	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/05/2023

<u>Promouvables</u> :		<u>Promus</u>	:
Nombre de femmes :	0	Nombre de femmes :	0
Nombres d'hommes:	1	Nombres d'hommes :	1
Total:	1	Total:	1

#### **Article 2: Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

## **Article 3**: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AGON-COUTAINVILLE

Le 27/03/2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Christian DUTERTRE Le Maire



## **VILLE DE BRECEY**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 10 mai 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 13/12/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme ANQUETIL Agnès	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/05/2023
Mme BENOIT Véronique	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/05/2023
M. DECHANCE Mickaël	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	3	Conditions remplies à compter du 01/05/2023
Mme FOLLAIN Rachel	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	4	Conditions remplies à compter du 01/05/2023
M. HERVY Eric	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	5	Conditions remplies à compter du 01/05/2023
Mme LETROUIT Mireille	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	6	Conditions remplies à compter du 01/05/2023
Mme PIOGER Lydie	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	7	Conditions remplies à compter du 01/05/2023

Promouvables:	:
---------------	---

Promus:

Nombre de femmes : 5
Nombres d'hommes : 2
Nombres d'hommes : 2
Nombres d'hommes : 2

Total:8 Total:7

## Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

## Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BRECEY, le 08 mars 2023

Le Maire

## ARRETÉ PORTANT SUR LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 11 juin 2008 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 16/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

## **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme AMELINE Carmelle	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe		1	Conditions remplies a compter du 01/06/2023
M. PHILIPPE Jacques	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/06/2023
Mme DESHAYES Christelle	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	3	Conditions remplies à compter du 15/11/2023
M. PAUMIER Mickaël	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	4	Conditions remplies à compter du 01/12/2023

Promouv	<u>ables</u> :	Promus	•
Nombre de femmes :	3	Nombre de femmes :	1. T.
Nombres d'hommes :	2	Nombres d'hommes :	
Total:	5	Total :	4

## **Article 2**: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CREANCES Le 14 mars 2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Henri LEMOIGNE

0710



## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 07/03/2023 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 24/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

## **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme DUVAL Guylaine	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
Mme COLLET Carolle	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	

Promouvables:

Nombre de femmes: 2

Nombres d'hommes: 0

Nombres d'hommes: 0

Total: 2

Promus: 2

Nombre de femmes: 2

Nombres d'hommes: 0

Total: 2

## Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE Le 16 MARS 2023

Manuela MAHIER

Le Maire

Tél. 02 33 01 53 33 - Fax. 02 33 01 93 48

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.fr

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

M. ou Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex



## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 14 mars 2016 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 11/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

## ARRETE

**<u>Article 1</u>**: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme ANQUETIL Agnès	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/07/2023

<u>Promouvables</u>: <u>Promus</u>:

Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes: 0
Nombres d'hommes: 0
Total: 1
Nombres d'hommes: 1

#### **Article 2: Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LESSAY Le 27 mars 2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Stéphanie MAUBE Le Maire



Nomenclature ACTES: 4.1

## **ARRETE MUNICIPAL N° PERS-2023-17**

Portant avancement de grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération D.2016-92 en date du 13 septembre 2016 fixant les quotas d'avancement de grade, Vu l'arrêté n° ARR-2021-105 en date du 31 décembre 2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2026,

### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. HULMER Gontrand	adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	par ancienneté	1	

<u>Promouvables</u> :		<u>Promus</u> :				
Nombre de femmes: 1		Nombre de femmes :	0			
Nombres d'hommes : 2		Nombres d'hommes :	1			
Total: 3		Total:	1			

## Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PERCY-EN-NORMANDIE Le 09 mars 2023

Pour le Maire et par délégation, L'adjointe au Maire, Eliane (LETOUSEY

## **VILLE DE PERIERS**

# **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 25.11. le fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 13/06/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

### ARRETE

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. HEUZE Olivier	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
Mme DUBOIS Patricia	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	
M. ROBERGE Luc	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	3	

Promouvables:

Promus:

- I O I I O I I O I I	rionius.
Nombre de femmes : 5	Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes : 3	Nombres d'hommes : 2
Total:	Total: 3

#### **Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci-en assure la publicité.

Fait à PERIERS Le 4 01 2423

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Gabriel DAUBE

Le Maire

## **VILLE DE PONTORSON**

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 12/12/2017. fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 30/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 30/04/2021 au 29/04/2026,

## ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. LENOIR Loïc	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	nar	1	

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes :	
Nombres d'hommes :	4	Nombres d'hommes :	1
Total:	5	Total:	1

## Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

## Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PONTORSON

Le 110312023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

André-Jean BELLOIR

#### **VILLE DE SAINTE-MERE-EGLISE**

## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

### Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 22/12/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 04/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LOZOUET Patricia	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
M. MIGNOT Sébastien	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	
Mme COVASSO- MARCANGELO Liliane	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	3	Conditions remplies à compter du 01/10/2023

<u>Promouvables</u> :		<u>Promus</u>	:	
Nombre de femmes :	6	Nombre de femmes :	2	
Nombres d'hommes :	3	Nombres d'hommes :	1	
Total:	9	Total :	3	

#### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINTE-MERE-EGLISE Le 28/03/2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Alain HOLLEY Le Maire

#### **VILLE DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

#### CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adioints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 301.00102 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 09/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2024,

#### ARRETE

Article 1: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LESAULNIER Claudine	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

<u>Promouvables</u> :		<u>Promus</u> :	
Nombre de femmes : 2	2	Nombre de femmes :	1
Nombres d'hommes : :	1	Nombres d'hommes :	0
The April 10		Totalla.	

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

**Le** 16103 12023 Cachet et signature de l**a**utorité territoriale

Eric BRIENS Le Maire

#### **VILLE DE TORIGNY-LES-VILLES**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 28 Juin 2016 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 07/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme BOURDON Anita	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/04/2023
Mme DELAFOSSE Christine	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/04/2023
Mme ROHEE Murielle	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	3	Conditions remplies à compter du 01/04/2023
M. DECLOMESNIL Joël	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	4	Conditions remplies à compter du 01/04/2023

<u>Promouvables</u>: <u>Promus</u>:

Nombre de femmes: 3
Nombres d'hommes: 1
Nombres d'hommes: 1
Total: 4
Nombres d'hommes: 1
Total: 4

#### **Article 2**: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à TORIGNY-LES-VILLES Le 2 mars 2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Michaël GRANDIN Le Maire

#### **COMMUNE DE CANISY**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 01/10/2018 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 10/06/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme ATTALLAH Estelle	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables:		<u>Promus</u>	:	
Nombre de femmes :	3	Nombre de femmes :	1	
Nombres d'hommes :	1	Nombres d'hommes :	0	
Total	A	Total	51	

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CANISY Le 02 mars 2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jean-Marie LEBEHOT

#### **COMMUNE DE CERISY-LA-SALLE**

### TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 16/05/2011 fixant les guotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 07/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2025,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme MESNIL Patricia	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables: Promus:

Nombre de femmes : 2 Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0 Nombres d'hommes : 0
Total : 1

#### **Article 2**: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3**: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CERISY-LA-SALLE Le 6 mars 2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Patrick OUTREQUIN

#### COMMUNE DE MUNEVILLE-LE-BINGARD

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 21 mai 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 14/03/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme ENOUF Brigitte	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01 /01 /2023

<u>Promouvables</u>: <u>Promus</u>:

Nombre de femmes: 1	Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes : 0	Nombres d'hommes : 0
Total: 1	Total: 1

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MUNEVILLE-LE-BINGARD Le 31 mars 2023

Hubert ROBIOLLE Le Maire

#### **COMMUNE DE PIROU**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 07/04/2022 fixant les quotas d'avancement de grade.

Vu l'arrêté en date du 07/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### ARRETE

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. JACQUET Pierre	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme SAUSSEY Christine	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	

<u>Promouvables</u>: <u>Promus</u>: Nombre de femmes: 1

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 1

Nombres d'hommes: 1

Total: 2

Nombres d'hommes: 2

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3**: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PIROU Le 03 Mars 2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Noëlle LEFORESTIER Le Maire



#### **COMMUNE DE REVILLE**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

#### CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Vu la délibération en date du ...... fixant les guotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 07/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### ARRETE

Article 1: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. EUSTACHE Maurice	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables: Promus:

Nombre de femmes : 1	Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 1	Nombres d'hommes : 1
Total: 2	Total: 1

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à REVILLE Le 27 mars 2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Yves ASS

#### **COMMUNE DE RONCEY**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 14/06/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 03/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. OUTREQUIN Jean- Jacques	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme POISSON Sylvie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 20/02/2023

<u>Promouvables</u> :		<u>Promus</u> :		
Nombre de femmes: 1		Nombre de femmes :	1	
Nombres d'hommes :	1	Nombres d'hommes :	1	
Total:	2	Total:	2	

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à RONCEY Le 28 mars 2023

Alain LECHEVALLIER Maire,



#### **COMMUNE DE SAINT-PIERRE-EGLISE**

### TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 27 février 2013 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 12/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LARONCHE Maryline	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

<u>Promouvables</u>:

Promus:

Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes: 0
Nombres d'hommes: 0
Total: 1
Nombres d'hommes: 1

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PIERRE-EGLISE Le 8 mars 2023

Le Maire

Daniel DENIS



#### **COMMUNE DE SOTTEVAST**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 14 avril 2008 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 10/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme HEUZE Thérèse	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables:	Promus

Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes :	1	
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes :	0	
Total:	1	Total:	1	

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3**: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SOTTEVAST Le 27 février 2023

Jean-Pierre TOLLEMER Maire de SOTTEVAST

#### **COMMUNE DE SURTAINVILLE**

## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

### Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 13 novembre 2007. fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 18/01/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LAURENT Sophie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes: 1	Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes: 1	Nombres d'hommes : 0
Total: 2	Total: 1

#### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SURTAINVILLE Le 21 mars 2023

Odile THOMINET Le Maire

#### **VILLE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**

## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

### Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 9 mars 2021 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 12/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

**<u>Article 1</u>** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libelié Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. DEGUELLE Patrick	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/04/2023

**Promouvables:** 

Promus:

Nombre de femmes : 0 Nombres d'hommes : 1 Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1 Total : 1

#### **Article 2**: Recours

Total:

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3**: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GAVRAY-SUR-SIENNE Le 28 mars 2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

○ Le Maire,

Sebastien LECOMTE

#### VILLE DE JULLOUVILLE

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 20(c/l.) L3. fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 03/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027,

#### ARRETE

**Article 1**: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme PORCHER Lydia	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme FOLLAIN Nathalie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	
M. AUBEL Bruno	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	3	

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes: 6	Nombre de femmes: 2
Nombres d'hommes: 5	Nombres d'hommes : 1
Total: 11	Total:

#### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à JULLOUVILLE Le 2 www 2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale



## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

### Année 2023

#### CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d4adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 07/03/2023 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 24/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d4adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. DUCHET Jimmy	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionn el	1	
Mme KERLEAU Clothilde	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	
Mme COMBART Véronique	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	3	
Mme TRAVERT Laëtitia	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	4	
Mme BIGOT Annick	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	5	Conditions remplies à compter du 20/05/2023

**Promouvables:** 

**Promus:** 

Nombre de femmes: 7 Nombres d'hommes :

Total:

Nombre de femmes: 4 Nombres d'hommes:

Tél: 02 33 01 53 33 - Fax. 02 33 01 93 48

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.fr

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

M. ou Mme le maire de La Hague

#### **Article 2**: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3**: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE

Le 16 MARS 2023

Manuela MAHIER



Nomenclature ACTES: 4.1

#### ARRETE MUNICIPAL N° PERS-2023-18

Portant avancements de grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

### TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

#### Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération D.2016-92 en date du 13 septembre 2016 fixant les quotas d'avancement de grade, Vu l'arrêté n° ARR-2021-105 en date du 31 décembre 2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2026,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de  $2^{\text{ème}}$  classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade Proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme BEAUMONT Adeline	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	par ancienneté	1	
Mme LERICHE Marine	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	par ancienneté	2	

Promouvables:

Promus:

Total:	Total:	2
Nombres d'hommes : 1	Nombres d'hommes :	0
Nombre de femmes: 2	Nombre de femmes :	2

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PERCY-EN-NORMANDIE Le 09 mars 2023

Pour le Maire et par délégation L'adjointe au Maire,

Eliane LETOUSEY

#### VILLE DE PICAUVILLE

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

#### CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du Asialla fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 13/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### ARRETE

Article 1: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. LAUNAY Sylvain	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
M. MAUGER Bruno	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/11/2023

**Promouvables: Promus:** Nombre de femmes: 0 Nombre de femmes: 0

Nombres d'hommes: 2 Nombres d'hommes: 2

#### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'obiet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PICAUVILLE Le 22/03/2013

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Marie-Hélène PERROTTE

## **VILLE DE PONTORSON**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

# CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 12/12/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 30/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 30/04/2021 au 29/04/2026,

## **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. FORGET Daniel	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
M. RAPINEL Loïc	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	
Mme TIREL Marie- Thérèse	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	3	
Mme MIARD Edith	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	4	

Promouvables:

Nombre de femmes: 2

Nombres d'hommes: 4

Nombres d'hommes: 2

Total: 6

Promus:

Nombre de femmes: 2

Nombres d'hommes: 2

Total: 4

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PONTORSON Le 91/91/2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

André-Jean BELLOIR

#### **VILLE DE TORIGNY-LES-VILLES**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 28 juin 2016 fixant les guotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 07/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

**<u>Article 1</u>**: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme ROSE Fabienne	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 25/08/2023
M. BESNARD Roméo	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 15/12/2023

Promouv	<u>ables</u> :	<u>Promus</u>	:
Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes :	1
Nombres d'hommes :	1	Nombres d'hommes :	1
Total:	2	Total :	2

#### **Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3**: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à TORIGNY-LES-VILLES Le 2 mars 2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Michaël GRANDIN Le Maire



## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

### CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'agent de maîtrise principal

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu la délibération en date du 07/03/2023 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 24/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026.

#### **ARRETE**

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2023:

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme CATHERINE Christelle	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal		1	Poscivacions
M. PRONOST Christophe	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	2	
M. POTIQUET Cyrille	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	3	
Mme LE BEL Maria	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	4	Conditions remplies à compter du 01/07/2023
M. GUILLOU Daniel	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	5	Conditions remplies à compter du 01/07/2023
M. LEMAGNEN Dominique	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	6	Conditions remplies à compter du 01/07/2023

**Promouvables:** 

**Promus:** 

Nombre de femmes: 5

Nombre de femmes: 2

Nombres d'hommes: 7

Nombres d'hommes: 4

Total:

Tél. 02 33 01 53 33 - Fax. 02 33 01 93 48

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.fr

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

M. ou Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex

#### **Article 2**: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3**: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE Le \_ 9 MAR\$ 2023 Manuela MAHIER

Le Maire de

#### **VILLE DE PICAUVILLE**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

### Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de agent de maîtrise principal

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu la délibération en date du Allilei). fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 13/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. BOSQUET Pascal	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/11/2023

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes : 0

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes ; 1 Nombres d'hommes ; 1 Total ; 1

#### Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PICAUVILLE

Le 92/03/1013

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Marie-Hélène PERROTTE

#### **VILLE DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

## Année 2023

#### CADRE D'EMPLOIS des <u>AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de agent de maîtrise principal

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu la délibération en date du 301/20123. fixant les guotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 09/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2024,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. MULOT Kévin	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	

<u>Promouvables</u> :		<u>Promus</u> :		
Nombre de femmes :	0	Nombre de femmes :	0	
Nombres d'hommes :	1	Nombres d'hommes :	1	
Total:	1	Total :	1	

#### Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

Le 14/03/2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Eric BRIENS Le Maire

#### **VILLE DE TORIGNY-LES-VILLES**

## **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

### Année 2023

## CADRE D'EMPLOIS des <u>AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de agent de maîtrise principal

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu la délibération en date du 28 juin 2016 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 07/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. LE ROUX David	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/09/2023

<u>Promouvables</u> :		<u>Promus</u> :		
Nombre de femmes :	0	Nombre de femmes :	0	
Nombres d'hommes :	ĩ	Nombres d'hommes :	1	
Total:	1	Total:	1	

#### **Article 2: Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### **Article 3: Exécution**

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à TORIGNY-LES-VILLES Le 1<sup>er</sup> mars 2023

Cachet et signature de l'autorité territoriale

